



Recouvrement d'une dette via eos!! Infos svp !!

Par **aurelieb**, le **01/12/2012** à **22:10**

Bonsoir, me voila bien embêtée suite aux nombreux coups de fil reçus de la part de la société se présentant sous le nom d'Eos lorsqu'on le lui demande.

On réclame une dette de 4000euros à mon conjoint, somme ayant été soit disant empruntée à cofidis en 1989 par la carte 4 étoiles des 3 suisses.

Or, il n'a jamais utilisé cette carte et encore moins commandé sur ce catalogue !

Il aurait remboursé ce crédit de 1989 à 1992 et aurait été mis en contentieux à partir de là...évidemment il n'a aucun papier pour le prouver (vu qu'il n'a jamais emprunté à cette société) et aurait été fiché à la Banque de France de 1993 à 1999 (d'après Eos) !!! Ce qui parait quand même très étrange vu qu'il n'a eu aucun soucis financier durant cette période, n'a jamais eu quoi que ce soit lui annonçant qu'il était fiché. Il a pu utiliser sa carte bleu et ses chèquiers durant toutes ces années. Il a même ouvert un compte en 98 dans une autre banque tout en gardant les comptes déjà ouvert dans la première banque, et aussi contracter un crédit à la consommation dans la deuxième banque en 98.

Eos tente l'intimidation, et refuse de nous envoyer les copies du dossier, des contrats etc...

Soit disant, ils auraient arrêté de calculer les intérêts (parce que cela aurait fait trop selon le Monsieur F de la société !!).

Que faire ?? SVP aidez nous !

Par **Marion2**, le **02/12/2012** à **09:30**

Bonjour,

Que faire ?

Mais tout simplement ne pas vous en occuper, ne pas écrire, ne pas répondre au téléphone. inscrivez-vous sur liste rouge pour être tranquille, c'est rapide et gratuit.

Lisez sur ce forum les messages concernant les sociétés de recouvrement (comme CREDIREC par ex.) et suivez tous les conseils qui sont donnés.

Cdt